



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

SERVICE FISCALITE

Cayenne, le 30 avril 2019

PREFECTURE DE GUYANE
Monsieur Patrice FAURE
Préfet de la Région Guyane
Rue Fiedmond
BP 7008
97307 CAYENNE CEDEX



Affaire suivie par : Daniel MONTGENIE
Tel : 05 94 27 10 78
Email : daniel.montgenie@ctguyane.fr

N° 380383/2019/DGS/DAF/SFISC//DM

Objet : Hausse unilatérale des prix des carburants

Monsieur le Préfet,

Je viens d'apprendre que les prix de l'essence seront revalorisés de 12 centimes par litre à compter de ce soir minuit. Je m'insurge contre cette hausse unilatérale décidé par les services de l'Etat qui méconnaît la réalité sociale de la Guyane et le précédent que représente le « Mouvement des 50 centimes » de novembre 2008. Je vous rappelle que ce mouvement avait inspiré trois mois plus tard les revendications et blocages contre la vie chère dans l'ensemble des DROM.

Je demande donc dans un souci d'apaisement social et par esprit de responsabilité le retrait de l'arrêté préfectoral n°R03-2019-04-30-008 relatif aux prix maximum de certains produits pétroliers daté de ce jour afin de mieux prendre en compte de la réalité sociale de la population guyanaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de l'Assemblée de Guyane



Rodolphe ALEXANDRE

Tout courrier doit être adressé de manière impersonnelle au Président de la Collectivité Territoriale de Guyane